

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 08 Octobre 2019
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Suppléant : 0 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 173/2019	L'an deux mille dix-neuf , le huit octobre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 02 Octobre 2019 Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Absents : Pascal COULLOUX, Bruno PENASA Madame Estélita LACHENAL est désignée secrétaire de séance

OBJET : Associations – Subvention au bénéfice de la société d'économie alpestre (SEA) de Haute-Savoie.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière d'aménagement du territoire et développement économique.

Considérant que la société d'économie alpestre (SEA) de Haute-Savoie agit en faveur des alpages à travers des actions d'animation, de sensibilisation et d'aménagement et notamment les « Plans pastoraux territoriaux ».

Considérant que la SEA a fait une demande de subvention aux différentes intercommunalités de Haute-Savoie et que celle-ci propose de la fixer à 0,10 € par habitants.

Considérant que la population haut-savoyarde de la Communauté de Communes Usse et Rhône est de 16 952 habitants et que, de ce fait, le montant total de la participation peut être fixé à 1 695,20 €.

Le Président propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône accepte de soutenir financièrement la SEA de Haute-Savoie au titre de son action sur les alpages. Il rappelle que la Communauté de Communes Usse et Rhône dispose de deux alpages, l'un dans l'Ain sur le Colombier et l'autre en Haute-Savoie sur le Vuache (Chaumont, Clarafond-Arcine). Il propose donc au Conseil d'allouer une subvention à la SEA d'un montant de 1 695,20 € au titre de l'exercice 2019.

Envoyé en préfecture le 15/10/2019

Reçu en préfecture le 15/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20191008-CC_173_2019-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 1 695,20 € à la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.